



18 novembre 2021

(21-8713)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOUVEAU CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE DE SINGAPOUR

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SINGAPOUR

La communication ci-après, reçue le 18 novembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation de Singapour.

1. Par la présente, Singapour notifie que l'Office des parcs nationaux (NParks) a modifié le document utilisé pour produire le certificat phytosanitaire au moyen de filigranes optiques. Le nouveau certificat phytosanitaire devrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2021. Au cours de la période de transition, le nouveau certificat et le certificat actuel peuvent tous deux être présentés pendant un certain temps compte tenu de la durée de validité des certificats délivrés avant le 1^{er} décembre 2021.
2. Le nouveau certificat phytosanitaire est imprimé sur papier coloré (vert-sauge clair) avec marquage visible affichant les mots "PHYTOSANITARY CERTIFICATE OF SINGAPORE". Un filigrane invisible ajouté affiche le mot "COPY" en haut du certificat. Une fois photocopié, le filigrane visible apparaîtra flou, tandis que le filigrane invisible apparaîtra clairement en haut du certificat.
3. Les caractéristiques actuelles du filigrane optique du certificat phytosanitaire délivré par Singapour depuis le 1^{er} septembre 2009 seraient maintenues dans le nouveau certificat phytosanitaire. Ces caractéristiques sont les suivantes:
 - a. Dans la partie centrale du certificat, un filigrane visible affiche le logo de NParks et un filigrane invisible comporte le mot "COPY". Le filigrane visible et le filigrane invisible seront incorporés dans le document, le tout étant imprimé sur imprimante laser. Une fois photocopié, le filigrane visible (c'est-à-dire le logo de NParks) apparaîtra flou, tandis que le filigrane invisible apparaîtra clairement.
 - b. Un micro-inscription figure sous les mots "NATIONAL PARKS BOARD", en haut à droite du certificat. Cette micro-inscription est une ligne très fine sur le certificat ne pouvant être vue qu'à la loupe. Elle consiste en une répétition du numéro du certificat. La photocopie provoque sa distorsion, ce qui permet de détecter toute reproduction non autorisée du document.
 - c. Sur les certificats portant le filigrane optique, la signature autorisée est électronique et non faite à la main.
 - d. Un code-barres à deux dimensions renfermant l'information relative au certificat est imprimé en haut à droite de celui-ci. Les autorités peuvent vérifier l'authenticité du certificat au moyen du code-barres à deux dimensions par traitement d'image via le Système de vérification des certificats en ligne (OCVS).
4. L'OCVS propose un service d'authentification en ligne pour tous les certificats délivrés par NParks, qui resterait disponible pour le nouveau certificat phytosanitaire. Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez obtenir un nouveau code utilisateur et un nouveau mot de passe pour l'OCVS, n'hésitez pas à prendre contact avec le Point d'information SPS de Singapour.